

Assemblée générale de l'OMPI

Cinquante-sixième session (26^e session ordinaire) Genève, 6 – 14 juillet 2023

COMPOSITION DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET

Document établi par le Secrétariat

1. Les membres du Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC) sont élus pour une période de deux ans.
2. À sa session d'octobre 2021, l'Assemblée générale de l'OMPI a élu à l'unanimité les États ci-après en qualité de membres du PBC : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie (2021-2022), Azerbaïdjan (2021-2022), Bangladesh (2021-2022), Bélarus (2022-2023), Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis (2022-2023), Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie (2022-2023), Iran (République islamique d') (2021-2022), Iraq (2022-2023), Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan (2021-2022), Kenya, Kirghizistan (2022-2023), Malaisie (2021-2022), Maroc, Mexique, Mongolie (2022-2023), Namibie, Nigéria, Oman (2022-2023), Ouganda, Ouzbékistan (2021-2022), Pakistan (2021-2022), Panama, Pologne, Qatar (2021-2022), République arabe syrienne (2022-2023), République de Corée (2021-2022), République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour (2022-2023), Slovaquie, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan (2022-2023), Tunisie, Türkiye, Turkménistan (2022-2023), Viet Nam (2021-2022) (53).
3. Étant donné que le mandat des membres siégeant actuellement au Comité du programme et budget expire cette année, de nouveaux membres doivent être élus par l'Assemblée générale de l'OMPI. Il convient de rappeler dans ce contexte que depuis le dernier mandat du PBC, les dates des réunions des assemblées des États membres de l'OMPI en 2022 ont été déplacées d'octobre à juillet. Il est donc proposé que les nouveaux membres soient élus pour la période allant de la clôture de la présente session à la clôture de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale en 2025.

4. *L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à se prononcer sur le nombre de membres et la composition du Comité du programme et budget pour la période indiquée au paragraphe 3 du document WO/GA/56/1.*

[Fin du document]